

Québec,

Monsieur Simon Jolin-Barrette  
Leader parlementaire du gouvernement  
Cabinet du leader parlementaire du gouvernement  
Édifice Pamphile-Le May  
1035, rue des Parlementaires, bureau 1.39  
Québec (Québec) G1A 1A4

Monsieur le Leader,

Le 28 mai dernier, le député de Jean-Lesage déposait à l'Assemblée nationale l'extrait d'une pétition signée par 420 personnes demandant l'adoption d'un plan national de lutte et de prévention du racisme dans les milieux préscolaires, primaires et secondaires et de mettre en place un comité consultatif sur ces questions.

Le ministère de l'Éducation accorde de l'importance à la lutte au racisme et à la prévention de celui-ci. En ce sens, l'action de ce dernier est multiple et revêt différentes formes.

Soulignons que le Ministère collabore avec le Groupe d'action contre le racisme qui a été créé en 2020 par notre gouvernement. Il s'est ainsi engagé à mettre en œuvre les recommandations concernant son réseau qui ont été émises par le Groupe dans son rapport, [Le racisme au Québec : tolérance zéro](#), publié en décembre 2020.

De plus, dans plusieurs domaines disciplinaires du Programme de formation de l'école québécoise, notamment en histoire, les élèves s'attardent aux perspectives des différents groupes qui composent la société québécoise ainsi que ceux d'autres sociétés, et ce, tout au long de leur parcours primaire et secondaire.

Par ailleurs, le nouveau programme d'études *Culture et citoyenneté québécoise* a été implanté à la rentrée scolaire 2024-2025 dans toutes les écoles primaires et secondaires du Québec. Le contenu de cette formation comprend les questions du racisme et de la discrimination.

.2

Qui plus est, mentionnons le [Plan de prévention de la violence et de l'intimidation dans les écoles 2023-2028](#) du Ministère qui a pour but de favoriser le bien-être à l'école et de prévenir l'intimidation et la violence sous toutes ses formes. L'une de ses mesures consiste d'ailleurs à déployer un modèle de plan de lutte pour tous les établissements. Ce modèle contient une section réservée à l'intimidation et la violence basée sur des motifs liés notamment à la couleur et à l'origine ethnique ou nationale. L'utilisation de ce modèle sera obligatoire en 2025-2026.

En terminant, soyez assuré que la question centrale du vivre-ensemble est au cœur des préoccupations du Ministère et qu'il collabore de près avec des partenaires communautaires et gouvernementaux afin de lutter contre le racisme et la discrimination.

Veillez agréer, Monsieur le Leader, mes salutations distinguées.

  
Sonia LeBel